



La Lettre d'information de Molsheim

N°6/2009

**Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 18 décembre 2009
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du 13 octobre 2009

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2009.

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 23 octobre 2009

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 octobre 2009.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3^e trimestre 2009

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009. Dans le cadre de ses délégations, le Maire :

- a autorisé l'association Arts et Cloître à utiliser un local à la Chartreuse pour l'organisation d'un cycle de conférences durant la saison 2009 - 2010.
- a délivré deux concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et sept concessions dans celui situé au quartier du Zich
- a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 14 demandes présentées du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009.

Point 4 : Budget principal - décision budgétaire modificative n°3/2009

Le Conseil municipal a approuvé la décision budgétaire modificative n°3 du budget principal 2009. Cette décision consiste en un réajustement de + 43 000 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Point 5 : Reconstitution de l'ancienne Chartreuse - maîtrise foncière - acquisition de la nue-propriété des époux Beutel - 4 rue de la Chartreuse

Afin de poursuivre les travaux de reconstitution de l'ancienne Chartreuse, l'assemblée délibérante a décidé d'acquérir en nue-propriété l'immeuble situé au 4 rue de la Chartreuse. Le montant de cette transaction s'élève à 192 000 €. Il est précisé que les époux Beutel, propriétaires actuels de la maison concernée, en conservent l'usufruit.

Point 6 : Immeuble 1 rue Notre-Dame - acquisition

La Ville de Molsheim a saisi l'opportunité d'acquérir l'immeuble situé 1 rue Notre Dame. Ce bien est constitué d'un vaste local à usage d'entrepôt au Nord et d'une petite maison accolée au Sud. Bien qu'étant en très mauvais état actuellement, ce bâtiment, localisé dans le cœur historique de la ville, est susceptible d'être valorisé dans le cadre d'une opération menée par la société d'économie mixte locale le Foyer de la Basse-Bruche.

Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de cet immeuble pour un montant net de 270 000 €.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 18 décembre 2009 -

Point 7 : Rue des Remparts - cession foncière au profit des époux Gervail - acte administratif

Suite à la cession de la propriété sise 10 rue des Remparts et au découpage parcellaire qui en a découlé, différentes régularisations avaient été envisagées entre la Ville et les nouveaux propriétaires. Le dernier volet concerne quatre cessions de parcelles au profit des époux Gervail, acquéreurs d'une partie de l'emprise foncière :

Section	Numéros	Contenance (ares)	Prix de cession
3	384/44	0,98	3 185,00 €
	378/0.44	0,03	97,50 €
	377/0.43	0,19	617,50 €
	376/43	0,08	260,00 €
Total		1,28	4160,00 €

Ces cessions, approuvées par le Conseil municipal, prolongent et terminent l'opération foncière entreprise fin 2007 qui avait donné lieu à des actes de vente en 2008 et 2009.

Point 8 : Liaison inter-quartiers - modalités de concertation préalable

La liaison inter-quartiers (LIQ) est un projet prévu depuis de longues années visant à établir une liaison piétonne, cycliste et routière entre le quartier des Prés et le centre-ville. Ce dossier, dont la réalisation n'est pas imminente, va faire l'objet d'une présentation préalable aux citoyens. Cette présentation, qui précédera une enquête publique, permettra de mesurer le ressenti de la population.

Pour cela, sur proposition du maire, une exposition publique ainsi que la diffusion d'un document explicatif auprès de l'ensemble des citoyens seront organisées. Les habitants de la ville pourront à cette occasion remettre des contributions écrites sur ce dossier.

La consultation aura lieu au cours de l'année 2010.

Point 9 : Aménagement du parc de Jésuites - présentation du projet

Lors de la séance du 9 octobre 2008, le Conseil municipal avait approuvé le projet d'aménagement du parc des Jésuites situé avenue de la Gare. Le maître d'œuvre ayant décroché le marché a établi une esquisse du projet estimé à 850 000 € HT.

L'opération consiste notamment à :

- démolir les anciens hangars Heinrich
- réaménager l'ensemble des espaces tout en préservant le caractère arboré emblématique du site
- créer une liaison cyclable vers le passage de la poste.

Point 10 : Don des Amis de la Chapelle Notre-Dame - acceptation par la commune

Suite aux différents travaux entrepris par la commune en faveur de la Chapelle Notre-Dame, le comité directeur des Amis de la Chapelle Notre-Dame a décidé de verser une participation financière de 3 000 € à la Ville de Molsheim. Le Conseil municipal a accepté ce don et a remercié chaleureusement cette association.

Point 11 : Gestion des animations culturelles de l'ancienne Chartreuse sur la période 2010-2012 - engagement financier de la collectivité.

Dans le cadre de l'attribution de la délégation de service public (DSP) relative à la gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse sur la période 2010-2012, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention globale de 43 500 € au délégataire, pour l'ensemble des trois années. Cette subvention se répartit de la manière suivante : 14 000 € au titre de l'exercice 2010 ; 14 500 € au titre de l'exercice 2011 ; 15 000 € au titre de l'exercice 2012. Suite à la consultation de l'attribution de la DSP, le délégataire retenu, est l'Association pour l'animation de la Chartreuse (APAC).

Point 12 : Tableau des effectifs - renouvellement du contrat d'agents non titulaires sur des emplois permanents

Le tableau des effectifs n'étant ouvert sur aucun nouvel emploi, le Conseil municipal a simplement décidé de renouveler, pour une durée d'un an, les contrats des agents non titulaires occupant les fonctions de :

- chargée de communication nommée sur le poste de rédacteur territorial
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem)
- concierge et gardien de la maison multiassociative nommé sur le poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Par ailleurs, le 21 janvier 2010, commence l'enquête annuelle de recensement auprès d'une partie de la population vivant en France. Cette enquête est réalisée en partenariat avec les communes et nécessite le recrutement de 18 agents recenseurs à Molsheim.

L'assemblée délibérante a décidé de procéder à la création de ces 18 postes pour la période allant du 21 janvier au 20 février 2010.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 18 décembre 2009 -

Point 13 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux

Le Conseil municipal a décidé de maintenir l'ensemble des tarifs des services publics, à l'exception de ceux de l'Ecole municipale de musique et de danse. Ces derniers sont révisés avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Par ailleurs, une participation forfaitaire d'un montant de 5 € a été fixée pour l'enlèvement des déchets des occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage avec effet immédiat.

Point 14 : Subvention à l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim - avance sur dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2010

L'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim souhaite pouvoir bénéficier d'une avance sur la subvention qu'elle a sollicitée au titre de l'exercice 2010.

Cette avance est destinée à permettre à l'association de faire face à des aléas de trésorerie. Le Conseil municipal a consenti au versement d'une somme de 10 000 € qui viendra en déduction de la subvention de fonctionnement qui devrait lui être attribuée au titre de l'exercice 2010.

Point 15 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs - répartition pour l'exercice 2009

Comme chaque année, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2009. Le montant total s'élève à 63 190,70 € et est réparti comme suit :

• Associations à objet sportif :

Aïkido club Molsheim	1 231,20 €	Bruche sport passion	2 427,70 €
Judo club Molsheim	2 691,00 €	Aquatique club Molsheim/Mutzig	2 734,90 €
Karaté club Molsheim	1 667,80 €	Club de natation synchronisée	1 753,30 €
Sambo club Molsheim	1 545,60 €	Ski club Molsheim/Mutzig	1 164,70 €
Taekwondo club	2 246,40 €	Club vosgien section ski	1 008,90 €
Moc badminton	1 937,60 €	Molsheim ski nordique	2 086,80 €
Moc handball	2 580,80 €	Molsheim fun bike	2 113,40 €
Moc Volley-ball,	1 831,20 €	Société hippique	2 960,80 €
Cercle St-Georges basket,	2 245,40 €	Pétanque club	579,80 €
La Sportive de Molsheim	2 766,00 €	Auto racing sport Molsheim	1 134,20 €
Association de gymnastique volontaire	1 402,20 €	Triathlon club	1 906,60 €
Tennis club Molsheim/Mutzig	2 171,30 €	Twirling club Molsheim/Mutzig,	541,80 €
Société de tir Molsheim	1 755,20 €		

• Associations culturelles et de loisirs :

Arts et loisirs	962,20 €	APPMA,	1 239,00 €
Club vosgien	691,80 €	Université du temps libre - UTL	860,80 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	810,20 €	Activa jeunes	772,00 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	942,20 €	Pingouin prod	772,00 €
Chorale A cœur joie Césarion	949,40 €	Cercle Saint-Georges	1 039,00 €
Amicale et chorale du 3 ^e âge	891,20 €	Association socio-culturelle des Tilleuls	200,00 €
Chorale Les Kaffeibichle,	776,00 €	Association socio-culturelle de la Monnaie	200,00 €
Chorale cœur de femmes	791,20 €	Ahtiram (danse hip hop)	773,60 €
Scouts guides de France	990,20 €		

Point 16 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte transplantée à Klingenthal Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'école primaire des Tilleuls une participation de 2 795 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de cinq jours à Klingenthal du 1^{er} au 5 février 2010 et concerne 43 élèves résidant à Molsheim.

Point 17 : Attribution d'une subvention à l'école maternelle de la Bruche pour l'organisation d'une classe de découverte transplantée à Plaine, au centre de vacances des "Genévriers" - classe de grande section Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'école maternelle de la Bruche une participation de 972 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de quatre jours du 29 mars au 1^{er} avril 2010 au centre des Genévriers à Plaine et concerne 27 élèves résidant à Molsheim.

Point 18 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de Duttlenheim au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'école élémentaire de Duttlenheim une participation de 45 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de cinq jours du 3 au 7 mai 2010 à Senones dans les Vosges et concerne un élève résidant à Molsheim.

Point 19 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt - exercice forestier 2011 - approbation de l'état d'assiette 2011 Le Conseil municipal a approuvé les états d'assiette des coupes prévisionnelles 2011 dans le but de pérenniser la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Les parcelles à marteler s'étendent sur une superficie de 24,28 ha.

Point 20 : Subvention à la chorale paroissiale Sainte-Cécile Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à la chorale paroissiale Sainte-Cécile afin de participer à la réalisation d'un enregistrement sur support numérique du concert de Noël donné le 20 décembre en l'église des Jésuites de Molsheim.

Point 21 : Société intercommunale de construction de Molsheim et environs "le Foyer de la Basse-Bruche" - augmentation du nombre de parts sociales de la Ville de Molsheim En réponse à la proposition faite par le Foyer de la Basse-Bruche, société intercommunale de construction de Molsheim et environs, la Ville de Molsheim a accepté d'acquérir quatre parts sociales supplémentaires de cette société au prix de l'euro symbolique. Suite à cette transaction, la commune de Molsheim sera détentrice de 44 parts sociales, correspondant à 22 % du capital du Foyer de la Basse-Bruche.

Point 22 : Messier Services - création d'un comité local d'information et de concertation - désignation d'un représentant de la Ville de Molsheim L'adjointe au maire, Renée Serrats, a été désignée par le Conseil municipal pour représenter la Ville auprès d'un comité local d'information et de concertation. Ce comité est créé dans le cadre de l'évolution de la réglementation concernant Messier Services et est destiné à appréhender les risques liés aux installations de cette entreprise.